

auquel on vise ne sera pas obtenu tant que ne revivra pas dans la conscience des peuples et dans l'organisation des Etats cette crainte salutaire de Dieu, qui est le principe de toute moralité.

D'autres faits, dont le souvenir n'est rien moins qu'heureux, ont marqué l'année qui s'envole, et Nous les avons déplorés notamment dans Notre lettre à l'épiscopat et au peuple italien. D'un autre côté l'année qui va surgir s'annonce, elle aussi, par plus d'un indice fâcheux, surtout pour la liberté de l'Eglise en Italie. Nous entendons faire allusion à des choses qui vous sont déjà connues. Il ne suffit pas de la dure condition imposée au Pape et qui existe en violation de sa dignité et de ses droits sacrés. On livre aussi à d'odieux soupçons cette partie de la presse qui est plus franchement dévouée à la défense des intérêts religieux et moraux ; et, chose plus significative encore, on menace de nouvelles rigueurs le clergé, qui est déjà opprimé de tant de manières. Le clergé, par son caractère propre et par le devoir de sa mission, est la classe la plus éloignée de tout propos séditieux, et il en a fourni des témoignages irrécusables, même en de récentes occasions.

Mais qu'importe ? Le seul fait qu'il obéit au Siège apostolique, qu'il en soutient les droits et en seconde les intentions sera compris dans le nombre des délits politiques. Au reste, le clergé italien a déjà fourni des preuves non douteuses et multipliées de la trempe de son âme. Il comprend noblement sa mission et les devoirs qui en dérivent : flatteries ou menaces, rien ne pourra jamais fléchir sa constance. A la fermeté du clergé répond excellemment, par la grâce divine, celle du plus grand nombre des laïques. C'est qu'en effet l'amour du pontificat romain